



CHARTRE ETHIQUE

Les Maisons des Jeunes Talents est une association d'intérêt général qui a pour vocation de rendre la classe préparatoire accessible à tous.

VISION

Pour que tous les élèves ayant la volonté et le potentiel de suivre une classe préparatoire et d'intégrer une Grande Ecole puissent le faire quelles que soient leurs origines sociogéographiques.

MISSIONS

L'association *Maisons des Jeunes Talents* sensibilise, héberge, accompagne et prépare les lycéens boursiers aux classes préparatoires des grandes écoles à Paris.

- Sensibiliser : faire connaître aux lycéens le système des classes préparatoires afin de lever les freins liés au manque d'information et à l'autocensure
- Préparer : permettre à des bacheliers boursiers de préparer leur arrivée en classe préparatoire
- Héberger et accompagner : fournir un hébergement gratuit et un accompagnement personnalisé à des élèves boursiers en classe préparatoire aux Grandes Ecoles à Paris

VALEURS

L'action des *Maisons des Jeunes Talents* s'appuie sur des valeurs d'excellence, de solidarité, de détermination et de responsabilité.

Relation des Maisons des Jeunes Talents avec ses parties prenantes

Bénéficiaires

Dans le respect de son objectif d'intérêt général, l'association *Maisons des Jeunes Talents* s'engage à tout en œuvre mettre pour accompagner la réussite des élèves préparatoires qui bénéficient de ses actions.



La signature de la charte de vie par l'élève officialise son intégration du programme d'hébergement et d'accompagnement et vaut acceptation des règles de l'association.

Les parents des élèves sont également signataires de la charte de vie.

Salariés et bénévoles

L'association s'engage vis-à-vis des bénévoles et des salariés à :

- Leur communiquer une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement,
- Assurer leur formation et leur accompagnement,
- Les aider à s'impliquer et à s'épanouir dans les tâches et responsabilités qui leur sont confiées et au sein de l'association.

Tout salarié et bénévole se voit remettre la présente charte de déontologie à laquelle il ou elle doit adhérer.

Donateurs

Maisons des Jeunes Talents s'engage à utiliser les fonds obtenus par ses donateurs pour la bonne réalisation du projet associatif.

Concernant les donateurs entreprises et fondations, l'association s'engage à utiliser les fonds alloués pour réaliser le projet prévu dans le respect de la convention de partenariat définie entre les deux parties.

L'association s'engage également à informer ces partenaires financiers de la réalisation des objectifs du projet subventionné et à garantir la transparence de ses comptes.

D'une manière générale, *Maisons des Jeunes Talents* s'engage à répondre aux questions des donateurs éventuels et à leur transmettre les informations financières tels que le compte emploi ressource.

Partenaires

Maisons des Jeunes Talents développe des partenariats, en cohérence avec ses missions et ses valeurs, basés sur la co-construction, le respect et la transparence.

L'association s'engage à établir une convention de partenariat définissant les modalités de l'accord avec chaque partenaire qui en ferait la demande et assurer le suivi des partenariats développés.



Education nationale

Une relation positive avec l'Education nationale est essentielle pour le bon déroulement des activités de l'association.

Maisons des Jeunes Talents s'engage à travailler en harmonie avec les différents organismes de l'Education nationale et notamment avec :

- Les lycées accueillant les élèves préparatoires accompagnés par l'association ;
- Les lycées accueillant des sessions de sensibilisation à la classe préparatoire.